

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2022 – COMPTE-RENDU

Présents : BENOITS Yves, DELABRE Grégoire, GACOUGNOLLE Cécile, MAGALLON Nicole, LACOUX Marie, LUCIANO Lola, Bruno HEMERY, CRUZ Béatrice, Isabelle Tolla

Absents excusés : Christian Van Wonthergem pouvoir donné à M. Delabre

Secrétaire de séance : Grégoire Delabre

Le conseil municipal

Délibère favorablement

- Pour voter les comptes de gestion 2021 des budgets général et annexe de l'eau
- Pour voter le compte administratif 2021 du budget général comme suit :
 - o Investissement :
 - Dépenses, prévu : 981 228 €, réalisé : 246 532.52 €, reste à réaliser : 61 200 €
 - Recettes, prévu : 981 228 €, réalisé : 229 881 €
 - o Fonctionnement :
 - Dépenses, prévu : 251 316 €, réalisé : 175 377.18 €
 - Recettes, prévu : 251 316 €, réalisé : 270 609.95 €
 - o Résultat de clôture de l'exercice :
 - Investissement : - 16 651.52 €
 - Fonctionnement : 95 232 .77 €
 - Résultat global : 78 581.25 €
- Pour voter le compte administratif 2021 du budget annexe de l'eau comme suit :
 - o Investissement :
 - Dépenses, prévu : 50 256 €, réalisé : 0 €
 - Recettes, prévu : 50 256 €, réalisé 0 €
 - o Fonctionnement :
 - Dépenses, prévu : 47 656 €, réalisé : 14 218.66 €
 - Recettes, prévu : 47 656 €, réalisé : 35 792.04 €
 - o Résultat de clôture de l'exercice :
 - Investissement : 0 €
 - Fonctionnement : 21 573.38 €
 - Résultat global : 21 573.28 €
- Pour voter l'affectation des résultats 2021 du budget général comme suit :
 - o Résultat d'exploitation au 31/12/2021 excédent : 95 232.77 €
 - o Affectation complémentaire en réserve (1068) : 77 851 .52 €
 - o Résultat reporté en fonctionnement : 17 381.25 €
 - o Résultat d'investissement reporté, déficit : 16 651, 52 €
- Pour voter l'affectation des résultats 2021 du budget annexe de l'eau comme suit :
 - o Résultat d'exploitation au 31/12/2021 excédent : 21 573.38 €
 - o Affectation complémentaire en réserve (1068) : 0 €
 - o Résultat reporté en fonctionnement : 21 573.38 €
- Pour adhérer :
 - o à l'Association des Communes forestières, 200 €/ an
 - o à l'AMF05, 177 €/an
 - o à l'ADIL04-05, 51.45 €/ an
- Pour accorder, à leur demande, une subvention :
 - o de 1800 € au Comité des fêtes de Barcillonnette
 - o de 250 € à la Société de Chasse de Barcillonnette
 - o de 250 € à la Société des boules de Barcillonnette

- de 500 € à la Caisse des Ecoles de Lardier
- Pour signer la convention avec la Ville de Gap pour les instructions d'urbanisme. Cette convention prévoit une légère augmentation (2 à 3 %) liée à la mise en place de la plateforme GNAU.
- Pour modifier le plan de financement du Colombarium à la demande de l'Etat (DETR, DSIL)

Décide

- de poursuivre les campagne d'affouage selon deux axes, les parcelles étant peu accessibles pour des particuliers:
 - Un affouage « classique »
 - Un affouage à partir de bois façonné : le bois est coupé par un professionnel et remis en tronçon de 1m en bord de piste. La commune facture à chaque affoueur le coût de cette coupe. Le prix au stère est en étude. Chaque affoueur devra venir chercher en bord de piste le lot prévu pour lui. Pour ce faire, il devra s'inscrire et régler 30 % de sa « commande ».
- de charger Bruno Hemery d'obtenir des devis pour la remise en état des routes forestières afin de les rendre à nouveau propres à la circulation afin d'en informer le Département qui doit répartir l'enveloppe (montant total 116 377 €) du Département pour les voiries communales, répartition qui aura lieu le 4 mai.
- de la création d'une commission déchets, composée de Marie Lacoux (responsable), Cécile Gacougnolle, Yves Benoits et Béatrice Cruz.
- de l'achat d'une imprimante en A4, prévu dans l'enveloppe « Petits équipements 2021 » pour remplacer l'imprimante actuelle.
- suite à l'arrêté du maire concernant le déneigement de la commune, de mettre des panneaux de restriction de la circulation sur les voies communales pouvant s'avérer poser des problèmes de sécurité en cas d'enneigement.
- De suspendre pour l'instant, sa participation au réseau Alliance, celui-ci étant orienté plutôt sur des projets transfrontaliers.
- De charger Marie Lacoux de s'occuper de la proposition de GSA 05 (Gap Sciences animation 05) pour participer à un projet lancé sur le territoire du Pays Gapençais, éventuellement en relation avec l'association Cowboy.

Est informé

- De dégradations sur la commune, qui, si elles ne cessent pas, feront l'objet d'une plainte par la commune.
- Est informé de la demande d'une association de « représentations historiques » d'utiliser la salle en sous-sol de la bergerie. Cependant, il est nécessaire préalablement de vérifier que les conditions électriques et de sécurité sont respectées.
- De la proposition de rencontre avec Mme Pascale Boyer, députée, le 19 mai. Proposition déclinée, le 19 mai étant un jeudi, le maire ainsi que les adjoints ne pouvant pas être disponible un jeudi.
- De la date de l'assemblée générale de ERDG le 6 avril à 18 h en visioconférence.

Prochain conseil prévu le 14 avril 2022.